



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN REFERENDAIRE DU 30 OCTOBRE 2016.

ALLOCUTION DU PRESIDENT.

Mardi 01^{er} novembre 2016

Ivoiriens, Ivoiriennes, chers frères et sœurs ;

Le dimanche 30 octobre 2016, les ivoiriens se sont rendus aux urnes dans le cadre du scrutin référendaire organisé en vue de l'adoption de la nouvelle Constitution.

Comme chacun a pu le constater, le scrutin s'est déroulé dans un environnement globalement apaisé sur l'ensemble du territoire.

En cet instant solennel, permettez-moi d'adresser à chacune et à chacun d'entre vous, mes chaleureux remerciements pour l'esprit de discipline dont ont fait preuve la majeure partie de nos compatriotes lors de la campagne électorale, ainsi qu'au cours de la journée du dimanche 30 octobre.

Nos remerciements s'adressent aussi aux forces en charge de la sécurité nationale (police, gendarmerie, forces républicaines de Côte d'Ivoire) pour les efforts qu'elles n'ont cessé de déployer à nos côtés depuis le début de la mise en place de la logistique dans nos entrepôts suivi de leur déploiement, jusqu'à la clôture du scrutin.

Tout en exprimant ses vifs regrets pour quelques malheureux actes de vandalisme relevés dans certaines localités, la Commission Electorale Indépendante tient à saluer l'appui des forces de sécurité, qui ont fait preuve d'une grande maîtrise, laquelle a permis de préserver l'essentiel et surtout de sauver les vies humaines.

Chers frères et sœurs,

Depuis la fermeture des bureaux de vote, suivi du dépouillement des votes et de la compilation des résultats dans les commissions électorales locales disséminées sur toute l'étendue du territoire, et dans treize (13) pays à l'étranger, les agents électoraux ont, conformément au mode opératoire retenue par la commission centrale de notre Institution, procédé à la transmission des résultats à notre siège à Abidjan.

C'est ainsi qu'après la consolidation et la vérification de ceux-ci, je suis à présent en mesure de vous livrer les résultats provisoires recueillis :

- Nombre d'inscrits : 6.313.758
- Nombre de votants : 2.678.601
- Suffrages exprimés : 2.655.001
- Nombre de bulletins nuls : 15.234
- Nombre de bulletins blancs : 8.366
- Taux de participation : 42,42%

- Pour le OUI : 2.480.287 voix, soit 93,42%;
- Pour le NON : 174.714 voix, soit 6,58%.

La Commission Electorale Indépendante (CEI) s'emploie à transmettre au Conseil Constitutionnel, l'ensemble des procès-verbaux de dépouillement des votes, accompagnés des pièces justificatives, au fur et à mesure de leur arrivée au siège de l'Institution.

Il appartient, conformément à la loi, à cette juridiction de proclamer les résultats définitifs du scrutin.

C'est le lieu d'indiquer que pour le présent scrutin, sur les 19 pays étrangers où nos compatriotes de la Diaspora figurent sur la liste électorale, la Commission Electorale Indépendante, n'en a retenu que 13 en raison de l'importance relative de notre population électorale dans ces pays.

Ainsi donc, le nombre d'électeurs qui s'est trouvé concerné par l'actuel scrutin a été de 6.313.758 au lieu de 6.318.311 actuellement inscrits sur la liste électorale.

Chers frères et sœurs,

Exactement un an après l'élection présidentielle d'octobre 2015, la tenue de ce référendum dans des conditions globalement apaisées, vient témoigner, s'il en était besoin, de notre volonté commune de vivre ensemble dans une nation forte, pacifique et stable.

Au terme de ce processus, la Commission Electorale Indépendante voudrait par ma voix, adresser son infinie gratitude au Gouvernement, au corps préfectoral ainsi qu'à tous nos partenaires dont elle a bénéficié de l'appui au cours de l'organisation de ce scrutin.

Elle félicite aussi tous nos compatriotes pour leur comportement responsable. Je vous remercie.

YOUSSOUF BAKAYOKO

**Président de la Commission
Electorale Indépendante**